

**DECRET N° 2014-001 DU 02 JANVIER 2014**

portant transmission à l'Assemblée Nationale pour ratification de l'ordonnance n°2014-01 du 02 janvier 2014 portant loi de finances pour la gestion 2014.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
- Vu** l'ordonnance n°2014-01 du 02 janvier 2014 portant loi de finances pour la gestion 2014 ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°99-548 du 22 septembre 1999 portant approbation de la nouvelle nomenclature du budget général de l'Etat, adapté aux normes de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2013-456 du 08 octobre 2013 portant transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi de finances pour la gestion 2014 ;
- Vu** le décret n° 2013-503 du 13 décembre 2013 portant rectification des visas et complément de l'exposé des motifs du décret n°2013-456 du 08 octobre 2013 portant transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi de finances pour la gestion 2014 ;
- Vu** la lettre n° 2671-13/AN/SGA/DSL/SCRB du 20 décembre 2013 notifiant au Président de la République le rejet par la Représentation Nationale du projet de loi de finances pour 2014 ;

**Vu** la décision DCC 13-171 du 30 décembre 2013 déclarant contraire à la Constitution, nul et de nul effet le vote sur la loi de finances portant budget général de l'Etat, exercice 2014 et ordonnant le vote impératif de ladite loi le 31 décembre 2013 ;

**Sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

**Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 janvier 2014,

## **DECRETE**

Conformément aux dispositions de l'article 110 de la Constitution du 11 décembre 1990, le budget général de l'Etat pour la gestion 2014 est mis en exécution par l'ordonnance n° 2014-001 du 02 janvier 2014 portant loi de finances pour la gestion 2014.

Le présent décret tient lieu de saisine du Parlement pour la ratification de l'ordonnance sus-évoquée.

## **EXPOSE DES MOTIFS**

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**

**Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Suite à la Décision DCC 13-171 du 30 décembre 2013 portant annulation du rejet du budget général de l'Etat, gestion 2014 par l'Assemblée Nationale pour inconstitutionnalité de la procédure, notamment le vote au scrutin secret, et conformément aux prérogatives que me confère la Constitution, j'ai mis en vigueur le budget général de l'Etat, gestion 2014 par ordonnance, sur le fondement de l'article 110 de la Constitution du 11 décembre 1990.

Par cette décision, j'estime pouvoir assurer le fonctionnement normal et régulier des services publics et des Institutions de la République ainsi que le respect des engagements aussi bien communautaires qu'internationaux.

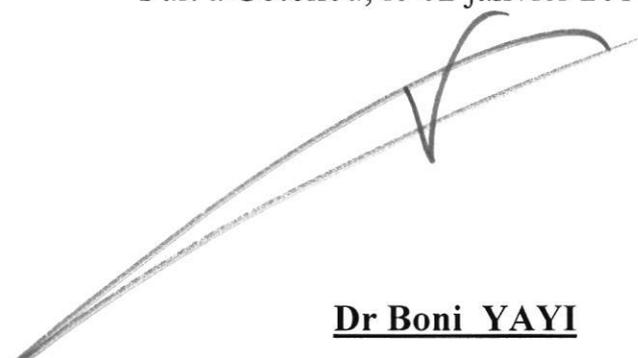
Par ailleurs, en exécution des dispositions de l'article 110 de la Constitution du 11 décembre 1990 qui dispose en son alinéa 2 que « le Gouvernement saisit, pour

ratification, l'Assemblée Nationale convoquée en session extraordinaire dans un délai de quinze jours », je vous transmets l'ordonnance prise aux fins de la poursuite de l'examen du projet de budget pour ratification.

Telles sont, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Honorables Députés, les raisons qui sous-tendent la présente saisine de votre Institution.

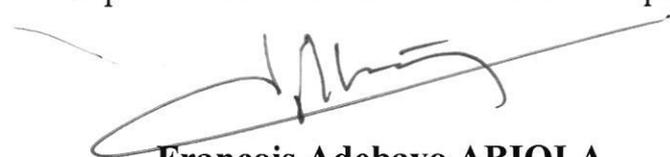
Fait à Cotonou, le 02 janvier 2014

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



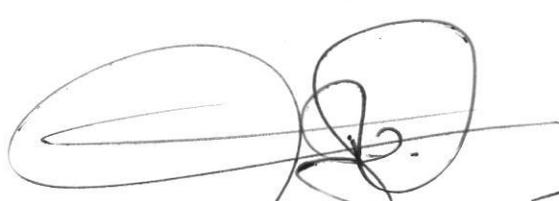
**Dr Boni YAYI**

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche Scientifique,



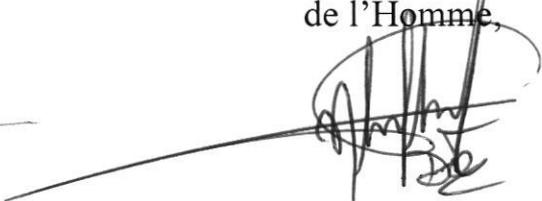
**François Adebayo ABIOLA**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Jonas GBIAN**

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice, de la Législation et des Droits  
de l'Homme,



**Valentin DJENONTIN- AGOSSOU**

Le Ministre chargé des Relations  
avec les Institutions



**Bio Toro OROU GUIWA**